



Lyon, le 1er septembre 2021

Objet : droit de grève

Monsieur le Ministre,

Dans la nuit du 4 août 1789, les députés de l'Assemblée nationale constituante, dans un bel élan d'unanimité, proclament l'abolition des droits féodaux et de divers privilèges.

Août 2021, certains SDIS, avec la complicité de la DGSCGC, cherchent à abolir le droit de grève pour les sapeurs-pompiers.

En effet, nous avons été informés que des « consignes » auraient été transmises aux SDIS, les autorisant à refuser le droit de grève aux agents qui n'auraient pas justifié de leur état sanitaire au regard de la loi du 5 août 2021.

La vaccination serait donc en passe de devenir un critère déterminant l'acceptation **d'un droit constitutionnel**.

L'obligation vaccinale pour les sapeurs-pompiers nous a été annoncée à la va-vite lors d'un ersatz de dialogue social (3 minutes de conversation téléphonique) quelques heures avant l'annonce télévisée du Président de la République, la fin du droit de grève n'a même pas fait l'objet d'une bride de discussion avec les organisations syndicales.

Pire encore, le Parlement n'a pas été consulté.

Cette décision, qui va à l'encontre des principes Républicains chers à nos yeux, semble être le résultat d'un arrangement entre amis. D'un privilège accordé à des puissants (les SDIS), par une DGSCGC complice d'une rupture du respect d'un droit les plus élémentaires pour un salarié : le droit de grève, le droit à l'expression d'un désaccord.

Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!

SUD SDIS National
12 rue des halles
38790 St Georges d'Espéranche
secretariat@sudsdis-national.fr

Nous ne pouvons accepter qu'un nouvel « astérisque » ne soit ajouté aux -trop- nombreuses règles qui régissent le droit de grève dans les SDIS, chaque entité locale ayant sa propre lecture des lois...

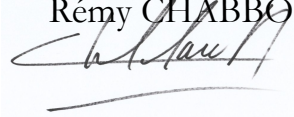
Monsieur le Ministre, « premier pompier de France », souscrivez vous à cette décision anticonstitutionnelle ? Avez vous seulement été consulté au sujet de cette dérive opérée par les SDIS avec la bénédiction de la DGSCGC ?

Nous sollicitons votre intervention **de toute urgence** dans les services qui sont sous votre autorité pour faire rétablir le droit, juste le droit.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH



Monsieur Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur